Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Pédagogie - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente > Enseigner > EPS > Ressources > Adapter ses déplacements https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden16-pedagogie/spip.php?article1205 - Auteur : CPD EPS



Activités de découverte du poney et du cheval

publié le 02/05/2016 - mis à jour le 19/01/2022

Descriptif:

L'activité poney dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique à l'école

Sommaire:

- Quelle activité poney ?
- Un site ressources pour tous les projets poney

• Quelle activité poney ?

Il faut distinguer un cycle d'apprentissage "activité équestre" et une sortie ponctuelle avec "promenades à dos de poney".

- Premier type de sortie : une activité d'enseignement en EPS
 Les cycles d'apprentissage nécessitent un agrément de l'Inspecteur d'Académie, comme les autres activités à encadrement renforcé, le conseiller pédagogique EPS vérifie les qualifications des intervenants rémunérés (BEES ou BP JEPS activité équestre...) ainsi que la déclaration du centre équestre auprès des services de la DDCSPP.
 - Exceptionnellement, et particulièrement pour les projets en maternelle, afin d'obtenir un taux d'encadrement réglementaire, il est fait appel à des intervenant bénévoles qui sont agréés à l'issue d'une information.Conduite par le conseiller EPS au centre équestre, cette information permet de visiter les lieux et de préciser in situ avec l'intervenant, le rôle des bénévoles dans les activités à venir.
- Deuxième type de sortie : Les sorties occasionnelles : promenades à dos de poney
 Pas d'agrément I.A : il ne s'agit pas d'un enseignement d' EPS dans le cadre du projet de classe. Ces sorties
 sont organisées de façon occasionnelle, par exemple en fin d'année. Les structures d'accueil (centres
 équestres) sont soumises aux mêmes contraintes que pour l'accueil du public. Le centre doit mettre à
 disposition un personnel d'encadrement d'un niveau de qualification minimal : accompagnateur de tourisme
 équestre ou équivalent. L'enseignant peut être assisté d'autres personnes (ex. parents accompagnateurs) qui
 seront autorisés par le directeur d'école et qui n'auront pas besoin d'être agréés. Ce type de sortie est sous la
 responsabilité du directeur. Il est possible de consulter le site du comité régional d'équitation de et de prendre
 l'avis de votre conseiller pédagogique.

Précisions sur l'encadrement des sorties occasionnelles :

En général, la sortie se caractérise de deux manières :

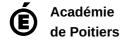
- Promenades en poney: qualification minimale de l'encadrant = A.T.E (accompagnateur de tourisme équestre) ou équivalent (ex. Guide équestre). Celui-ci conduit le groupe et conseille les accompagnateurs sur la tenue et conduite du poney Taux d'encadrement des accompagnateurs (en plus de l'ATE) = 1 adulte/poney (chaque poney tenu au licol).
 - Ces accompagnateurs sont fournis par le centre et complétés par des parents bénévoles.
- Une visite d' ateliers « Autour du poney » (sans monte : soin des animaux, visite des écuries, alimentation...)
 La qualification minimale exigée est soit des « assistants » (BAPAAT option équitation, BAPoney, CQPASA),
 soit un personnel sans qualification mais accrédité par le responsable du centre. Pour l'accompagnement de

ces ateliers, on prévoit au moins 2 adultes par classe (exemple : un assistant et un ou 2 parents accompagnateurs).

• Un site ressources pour tous les projets poney

La fédération française d'équitation a conçu un site dans le cadre de son dispositif "Poney école". Il propose de nombreuses ressources pour la classe.

▶ Poney école 🗹



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.